

**COURRIER ARRIVE**

**19 JUIL. 2019**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN D'AUBENAS**

**COURRIER ARRIVE**

**19 JUIL. 2019**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN D'AUBENAS  
SERVICE ADS**

**Monsieur Le Président  
de la communauté de communes  
du Bassin d'Aubenas**  
16 route de la Manufacture Royale  
07200 UCEL

Privas, le 9 juillet 2019

Objet : avis modification N°4 du PLU de LAVILLEDIEU

Monsieur Le Président,

Dans le cadre des modifications de votre Plan Local d'Urbanisme, votre communauté de communes a sollicité les remarques de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

Nous avons bien reçu votre dossier et nous vous en remercions. Au regard de l'analyse des pièces transmises, nous vous prions de trouver par la présente l'avis de la Chambre d'agriculture.

Considérant les principes de la charte départementale de gestion durable des territoires et l'impact de votre projet sur l'activité agricole locale. Nous aurons une remarque de forme : L'article 11 réglementant les clôtures aurait pu recommander voire imposer une homogénéité avec les teintes des enduits de façades. Nous avons noté un oubli en page 13 (extension des constructions à usage d'habitation) concernant la SHON remplacée par la surface de plancher. Pour autant, nous donnons un **avis favorable** sur le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Lavilledieu.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Luc FLAUGERE  
Président